

## Réunion Conséquences des Réformes prévues en matière de Permis de Conduire Groupe de Travail du 31 mars 2015

Réunion présidée par Madame Sophie Thibault, Secrétaire Générale Adjointe du Ministère de l'Intérieur, Directrice de la Modernisation et de l'administration Territoriale.

L'UNSA Intérieur ATS était représentée par Bertrand Tourillon et Alain Butin, Secrétaire Nationaux.

### OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE

Pour mémoire, chaque année, environ 1,4 millions de passage de l'**épreuve théorique (« code »)**. Une première réforme serait que cette épreuve puisse être surveillée par d'autres personnels que les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ; le but étant de réduire les délais et de concentrer l'activité de ces professionnels, sur l'épreuve pratique (« conduite »). Récemment, des gendarmes retraités ont été sollicités à cet effet. Mais pour ouvrir cette possibilité plus largement, une loi d'agrément est nécessaire ; la volonté du gouvernement est d'obtenir son vote et sa publication avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain avec une mise en application début octobre. Le principe serait de lancer des appels à candidatures, individuelles ou globales, qui seraient ensuite agréées. Les modalités d'agrément seraient identiques à celles en vigueur actuellement pour agréer les auto-écoles.

Les organisations syndicales reconnaissent la nécessité d'améliorer les conditions de la procédure d'obtention du permis de conduire mais auraient préféré que des moyens humains spécifiques soient obtenus au sein du ministère de l'intérieur. Par ailleurs, elles insistent pour que l'agrément projeté soit suffisamment bien encadré.

Questions aux techniciens : « *A quel niveau serait pris l'agrément : national, régional, départemental ?* » Réponse : « *Nous ne savons pas* »

Par ailleurs : « *Les budgets nécessaires pour indemniser les examinateurs agréés seront-ils là ?* » Réponse de la DMAT : « *Nous appelons au secours (dans un contexte où la moitié des crédits de vacataires prévus pour les préfectures en 2015 ont été supprimés)* »

Enfin, l'UNSA interroge l'administration sur l'impact de cette nouvelle procédure d'agrément, en ce qui concerne la charge de travail des agents : « *Combien de dossiers chaque année ? Durée de l'agrément ?* ». Air interloqué du Délégué à la sécurité routière ... « *On ne sait pas. On n'a pas calculé.* »

**BREF : ILS NE SAVENT PAS !!!**

Un autre projet de réforme prévoit la mise en place, au cours du 1<sup>er</sup> semestre, d'une **commission départementale des permis de conduire et de l'éducation routière**, qui remplacerait l'actuelle commission départementale de la sécurité routière.

Missions de cette instance :

- mieux connaître ce qui se passe sur le terrain
- les différents acteurs se retrouveraient régulièrement ( tous les trimestres par exemple)
- les inspecteurs de PC, les usagers professionnels de conduite, les représentants des associations concernées ... y participeraient également
- volonté de suivre la mise en œuvre des réformes et de faire remonter les problèmes.

**PERSPECTIVES FAETON**

Devant les difficultés rencontrées sur le projet FAETON 2, le Ministère a décidé DE FAIRE UNE PAUSE !

**PAS DE FAETON 2 DURANT LES 3 PROCHAINES ANNEES.**

Le contrat avec Cap Gemini se termine en juillet ;  
Comme prévu dans le contrat, le Ministère récupère la propriété de l'application ... non terminée, afin de limiter la casse ;  
Mme Thibault ne précise pas le montant déjà engagé à ce jour mais il se chiffre en millions d'euros !  
Afin de continuer la tâche, une direction de projet a été créée au ministère

Pour limiter la charge de travail au sein des préfetures, le ministère abandonne l'idée de reprendre les permis F9 ( permis provisoires délivrés entre janvier et septembre 2013 soit 1,5 millions de titres), et ce malgré l'engagement pris auprès des autorités européennes en 2014 ;  
Qui plus est, sachant qu'un permis coûte 14 € à l'Imprimerie nationale, cela représente une économie non négligeable ;

UNE FORMATION DES AGENTS sur les évolutions, limitées, de FAETON est prévue au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2015.

**DELIVRANCE DES PC :**

Actuellement, les primatas sont délivrés à leur bénéficiaire, par la Poste ;

Des négociations pour élargir cette délivrance par la Poste, à l'ensemble des permis, existent mais elles sont peu avancées (sic) à ce jour en raison :

- des nécessités de fiabiliser la traçabilité (lutte contre la fraude)
- cela aurait un coût.

Mme THIBAUT précise qu'il n'est pas question que la Poste s'occupe également du SIV.

Par contre, il est exact qu'une réflexion sur l'externalisation du SIV est en cours en raison des baisses d'effectifs imposées au ministère (650 ETP en 2015 et 650 ETP en 2016).

Enfin, le nombre de pays avec qui nous échangeons des PC, serait réduit afin de limiter le surcharge de travail de nos collègues.